



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le douzième jour du mois de décembre 2012 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Daniel Laurin, Jean-Pierre Provost, Louis Laurier, Denise Miller, Suzanne Fortin et Karine Tassé.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

### **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 14 novembre 2012.
- 3- Ratification des déboursés.

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4- Entente protection contre les incendies avec Amherst, secteur Lac Boussois, Lac Brosseau et Lac Winnetou.
- 5- Modification entente intermunicipale relative au service de premiers répondants.
- 6- Modification entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

- 7- Correspondance.
- 8- Demande de subvention 130<sup>ième</sup> anniversaire fondation Huberdeau.
- 9- Demande de subvention chorale enfants-adultes.
- 10- Avis de motion règlement de taxation 272-13
- 11- Demande de subvention pacte rural 2013-2014 (tennis et jeu parc des puces) 30 829\$ projet de 51 380\$. (Travaux à exécuter en 2013).
- 12- Demande de subvention pacte rural régional (stationnement, parc, panneau entrée) 16 800\$ projet de 33 600\$. (Travaux à exécuter en 2014).
- 13- Demande de dérogation mineure 102, rue du Vert-Pré.
- 14- Demande de dérogation mineure 160-166, rue Principale.
- 15- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme.
- 16- Modification de la politique concernant le traitement et l'émission des avis et constats d'infractions 05-2012.
- 17- Renouvellement adhésion Québec Municipal (183.96\$).
- 18- Dépôt du rapport trimestriel.
- 19- Agrandissement de la caserne, approbation travaux supplémentaires (1 000\$).
- 20- Radiation des taxes matricule 1391-01-0080. (Vente par shérif).
- 21- Mandat modification réglementation.
- 22- Pacte rural régional – étude des perspectives de mise en valeur et de développement du corridor aérobique.
- 23- Varia :
- 24- Période de questions.
- 25- Levée de la session.

**RÉSOLUTION 233-12**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 234-12**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU**  
**14 NOVEMBRE 2012**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 14 novembre 2012, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 14 novembre soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 196-12 à 229-12 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 235-12**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 5156 à 5203 inclusivement pour un montant de 45 356.97\$ et des comptes à payer au 12/12/2012 au montant de 5 145.45\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 1490 à 1532 inclusivement pour un montant de 17 338.05\$.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
5156	Legault, Luc	Remboursement de taxes	100.00 \$
5157	Bell Mobilité	Cellulaires novembre 2012	109.60 \$
5158	Buro Plus Martin	Papiers	133.15 \$
5159	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective novembre 2012	865.64 \$
5160	Groupe AST (1993) Inc.	Mutuelle de prévention novembre 2012	71.86 \$
5161	Robert Laurin Ing.	Support technique pour demande d'aide financière et documents d'appel d'offres	3 710.82 \$
5162	Maurice Guylaine	Remb. biscuit, café, crème à café, eau	32.36 \$
5163	MRC des Laurentides	Constats déclenchement système d'alarme	20.00 \$
5164	Shérif du district de Terrebonne	Frais de shérif	150.45 \$
5165	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Ouverture dossier cour municipale octobre 2012	97.23 \$
5166	Bell Canada	Téléphone caserne 83.61\$ Téléphone garage 83.61\$ Téléphone station de pompage 83.61\$ Téléphone hôtel de ville 459.42 \$	710.25 \$
5167	Brousseau Benoit	Remb. trappe à souris, beurre d'arachide	11.20 \$
5168	Dubé Guyot Inc.	Perception de taxes	404.85 \$
5169	Équipement de bureau Robert Légaré	Constat de service photocopieur	95.96 \$

5170	Légion Royale Canadienne	Couronne jour du souvenir	53.00 \$
5171	Jean Miller Location Inc.	Pierre concassée, sel à glace	6 692.27 \$
5172	La Coop Fermes du Nord	Diesel, chlore, huile à chauffage	2 453.56 \$
5173	Bell Mobilité	Téléavertisseurs décembre 2012	52.97 \$
5174	Charbonneau Evelyne	Frais déplacement	26.00 \$
5175	CRSBP des Laurentides	Protège-côté jaune	23.57 \$
5176	Fortin Suzanne	Frais déplacement et repas	87.06 \$
5177	Laboratoires Environnex	Analyses d'eau novembre 2012	131.22 \$
5178	La Salle & Villeneuve, Notaires Inc.	Acte de cession et acte de servitudes	3 289.84 \$
5179	Maurice Guylaine	Frais déplacement	26.00 \$
5180	Ménage Tremblant. Net	Ménage hôtel de ville décembre 2012 et salle municipale 3-4-10-17-18-24-25 novembre 2012	1 167.00 \$
5181	Ministère du Revenu du Québec	DAS novembre 2012	5 430.76 \$
5182	PG Solutions Inc.	Contrat d'entretien et soutien des applications mégagest et accès cité	7 260.67 \$
5183	Receveur général du Canada	DAS novembre 2012	2 293.59 \$
5184	Service d'Alarme DCS Inc.	Frais surveillance caserne	206.96 \$
5185	Shérif du district de Terrebonne	Achat terrain	4 500.00 \$
5186	SSQ, Société d'Assurance-vie Inc.	Régime de retraite novembre 2012	1 127.52 \$
5187	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective décembre 2012	886.90 \$
5188	Dubé Guyot Inc.	Constat cour municipale séance du 14 novembre 2012	172.46 \$
5189	Groupe AST (1993) Inc.	Mutuelle de prévention décembre 2012	71.86 \$
5190	Hydro-Québec	Électricité garage 150.68\$ Éclairage rues & location poteaux 552.63\$ Électricité puits aqueduc 90.73\$ Électricité parc & tennis 42.29\$ Électricité hangar 88.52\$	924.85 \$
5191	La Coop Fermes du Nord	Diesel, huile à chauffage	1 954.86 \$
5192	Station Pierre Brosseau	Diesel	10.68 \$
1490-1532	Employés	Salaires novembre 2012	17 338.05 \$
<b>TOTAL</b>			<b>62 695.02 \$</b>

#### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
5193	Carquest	Ampoule, phare, huile, interrupteur, sangles	655.89 \$
5194	Chauffage Laurentien 2000 Inc.	Nettoyage fournaise hôtel de ville	116.02 \$
5195	Entreprises d'Électricité Dugas	Remplacer thermostat hôtel de ville	94.56 \$
5196	Garage Éric De Bellefeuille Inc.	Remplacer amortisseurs camion service incendie, réparer scie mécanique	828.04 \$
5197	Matériaux R. McLaughlin Inc.	Bois, vis, gants, ciment à joint, connecteurs, thermo-retract.	164.22 \$
5198	Portes de garage Pro-Tech	Réparer porte de garage	314.46 \$
5199	Sarrazin Pneus mécanique	Pneu rétrocaveuse	556.32 \$
5200	Sterling Marking Products Inc.	Licences de chien 2012	92.10 \$
5201	Terreault Suzanne	Remb. photographies, papiers, affiches plastifiées, carton, gommette, ruban adhésif	237.26 \$
5202	United Rentals of Canada Inc.	Location déchiqueteuse à branches	1 395.90 \$
5203	Visa Desjardins	Essence, huile à chaine, lumières de Noël, articles de nettoyage, clés, coupler-indust., raccord, adaptateur	690.68 \$
<b>TOTAL</b>			<b>5 145.45 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

## **RÉSOLUTION 236-12**

### **ENTENTE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES AVEC AMHERST, SECTEUR LAC BOUSSOIS, LAC BROUSSEAU ET LAC WINNETOU**

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale avec la municipalité d'Amherst relative à la protection contre l'incendie pour le secteur du Lac Boussois, du Lac Brosseau et du Lac Winnetou présentement en vigueur ne concorde plus avec les attentes de la municipalité d'Huberdeau;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a signifiée à la municipalité d'Amherst, son intention de procéder à la conclusion d'une nouvelle entente;

ATTENDU QU'une copie du nouveau projet d'entente a été transmise à la municipalité d'Amherst pour approbation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Mme Évelyne Charbonneau, mairesse et Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité d'Huberdeau la nouvelle entente à être conclue pour la protection contre les incendies et prévoyant la fourniture de service avec la municipalité d'Amherst.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 237-12**

### **AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au service de premiers répondants conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE le mode de répartition des contributions financières était déterminé pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un montant budgété de 50 000\$ et qu'aucune spécification n'a été établie concernant les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition d'un camion pour le service de premiers répondants nécessite un amendement à ladite entente eu égard au partage des sommes investies par le biais d'achats en commun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

D'amender l'entente relative au service de premiers répondants, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, comme suit :

L'article 4 **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES MUNICIPALITÉS** est amendé par l'ajout à la suite du deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :

Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente.

L'article 8 **PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF** est abrogé en entier, ainsi que le titre et est remplacé par le suivant :

### **ÉQUIPEMENTS**

**Article 8** L'achat en commun de bâtisses, terrains, véhicules, équipements, nécessitant un amortissement, devra être approuvé par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente.

Par l'ajout d'un nouvel article 9 **PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF**, se lisant comme suit :

### **Article 9**

- 9.1 Advenant la fin de la présente entente, chacune des municipalités conservera l'entière propriété de ses terrains, bâtisses, véhicules, équipements et accessoires, acquis avant la conclusion de la présente entente.
- 9.2 Une municipalité désirant se dissocier de l'entente pourra récupérer les sommes investies par le biais d'achats en commun (bâtisses, terrains, véhicules, équipements) nécessitant un amortissement, effectués après le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ayant été préalablement approuvés par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente. Le montant représentant l'amortissement desdits achats au moment de la dissociation sera déduit de ces sommes.
- 9.3 Advenant le cas où il y aurait dissociation complète de la présente entente le partage des sommes investies par le biais d'achats en commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et approuvés par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente se fera de la même façon que le partage des coûts de ces mêmes actifs. Le montant représentant l'amortissement desdits achats sera déduit de ces sommes, ledit montant étant calculé pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et la dissociation.

Il est également proposé que le conseil confirme par le fait même son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 55 558\$, ainsi que l'approbation d'un budget supplémentaire de 15 000\$ devant servir à l'achat d'un nouveau camion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 238-12**

#### **AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE le mode de répartition des contributions financières était déterminé pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un montant budgété de 130 000\$ et qu'aucune spécification n'a été établie concernant les années subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

D'amender l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, comme suit :

L'article 4 **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES MUNICIPALITÉS** est amendé par l'ajout à la suite du deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :

Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente.

L'article 6 **ÉQUIPEMENTS** est modifié de la façon suivante :

En abrogeant le 3<sup>ème</sup> paragraphe en entier.

Il est également proposé que le conseil confirme par le fait même sont approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 150 000\$. Lequel ne comprend pas les coûts relatifs au recouvrement de la caserne d'Huberdeau au montant de 26 394.81\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 239-12**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION 130<sup>ième</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION D'HUBERDEAU**

ATTENDU QU'une demande a été reçue de Mme Yvonne Brosseau, pour avoir gratuitement la location de la salle municipale une fois par mois pour l'organisation d'évènements dans le cadre du 130<sup>ième</sup> anniversaire de fondation d'Huberdeau et dont les profits seraient versés à la Fabrique d'Huberdeau, afin de contribuer à l'entretien de l'église;

ATTENDU QU'une demande de subvention a également été présentée dans le but d'offrir des prix de présences et de participations lors des évènements;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la demande de location de salle soit acceptée, tel qu'établi dans la politique concernant le traitement des demandes de photocopies, de location de salle et de subvention, en ce qui regarde la demande de subvention un montant de 50.00\$ est accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 240-12**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE ENFANTS-ADULTES**

ATTENDU QU'une demande de subvention a été faite par M. Alyre Thibodeau, lors de la session du conseil du 14 novembre 2012 pour la chorale enfants-adultes;

ATTENDU QUE cette demande est faite dans le but de diminuer les frais de participation de certains enfants à la chorale;

ATTENDU QUE nous avons déjà reçu par le passé des demandes similaires pour rembourser une partie de l'inscription de certains enfants au hockey et au patin artistique et que celles-ci ont été refusées, le conseil jugeant que ce n'était pas aux citoyens de payer pour les activités personnelles de certains contribuables;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande de subvention soit refusée, celle-ci n'étant pas en accord avec la politique de la municipalité. Cependant comme pour les autres organismes, le conseil consent à prêter la salle municipale gratuitement pour l'organisation de toutes activités de levées de fonds pouvant permettre d'amasser des fonds afin de permettre à cet organisme d'atteindre son objectif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 241-12**

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2013**

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Karine Tassé de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 242-12**

### **DEMANDE DE SUBVENTION PACTE RURAL 2013-2014**

ATTENDU QUE nous avons entrepris des travaux de reconstruction du terrain de tennis double, et qu'une partie des travaux a été effectués via une contribution du pacte rural 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU QUE le coût des travaux de reconstructions a été de beaucoup supérieur à l'estimé et que l'ensemble des travaux n'a pu être complétés.

ATTENDU QUE la MRC désire recevoir les demandes de subvention couvrant les années 2013 et 2014 avant le mois de mars 2013;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil autorise la présentation d'une demande dans le cadre du pacte rural 2013-2014, pour un montant de subvention de 30 829\$ laquelle consistera à permettre de finaliser les travaux de reconstruction du tennis ainsi que l'installation d'un module de jeux au Parc des Puces au coût de 51 380\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 243-12**

### **DEMANDE DE SUBVENTION PACTE RURAL RÉGIONAL – IMPLANTATION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES LOCALES EN BORDURE DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides invite les municipalités sur son territoire à lui soumettre des projets dans le cadre du programme du pacte rural à volet régional;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir des projets structurants régionalement, issus de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'une contribution de 159 000\$ est disponible pour le secteur Ouest, soit Barkmere, La Minerve, Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie de ladite somme, soit 100 000\$ servira à l'implantation de nouvelles infrastructures locales en bordure du corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités intéressées à déposer un projet sont les 4 municipalités couronnées par ledit corridor aérobique, soit Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière est disponible pour chacune des quatre municipalités visées;

CONSIDÉRANT QUE ladite contribution doit représenter un maximum de 50% pour chacun des projets déposés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm est mandatée pour recueillir et coordonner les quatre projets afin de s'assurer du partage équitable de ladite somme en vue de soumettre de concert la demande audit programme;

CONSIDÉRANT QUE l'administration des fonds, la conduite du programme, l'exécution et la surveillance des travaux relèvent de chacune des municipalités respectives;

CONSIDÉRANT QU'une demande dûment complétée, signée et accompagné de toutes autres pièces pertinentes à l'analyse, devra être acheminé à la MRC des Laurentides par chacune des quatre municipalités visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

- de présenter une demande au programme du pacte rural, volet régional conjointement avec les quatre municipalités couronnées par ledit corridor aérobique, soit Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;
- d'approuver le partage de la somme de 100 000\$ parmi les quatre municipalités visées en fonction de leur projet respectif;
- que la municipalité d'Huberdeau dégage un montant de sa part de la contribution provenant du pacte rural régional, soit 8 200\$ pouvant être redistribué parmi les trois autres municipalités;
- que le projet de la municipalité d'Huberdeau consiste en l'aménagement d'un espace de stationnement en bordure du chemin Gray Valley avec aire de pique-nique, du réaménagement complet du parc à l'entrée du village avec signalisation adéquate;
- que ledit projet, intitulé « stationnement et aménagement touristique afin de promouvoir le corridor aérobique » sera doté d'un budget estimé de 33 600\$ dont 16 800\$ proviendra de la contribution du pacte rural – volet régional tel qu'entendu;
- que lesdits travaux bénéficient à promotion, la mise en valeur et le développement du corridor aérobique;
- que lesdits travaux respectent les conditions et dispositions prévues au programme du pacte rural régional;
- que la directrice générale ou directrice générale adjointe est mandatée à remplir ladite demande selon les exigences et conditions requises par le programme du pacte rural-volet régional.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 244-12**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 102, RUE DU VERT-PRÉ**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 102, rue du Vert-Pré.

Consistant en ce qui concerne le projet de reconstruction de la résidence pour personnes âgées située au 102 rue du Vert-Pré, en la réduction du nombre de cases de stationnement à 17 au lieu de 26, tel que requis par le règlement de zonage 199-02, article 10.1.1. qui est présentement en vigueur;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée, avec la condition suivante :

- Obligation de se conformer au règlement de zonage en ce qui concerne le nombre de cases de stationnement advenant un changement d'usage.

Suite à la présentation de la recommandation, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération,

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la demande de dérogation soit acceptée, avec l'obligation de se conformer au règlement de zonage en ce qui concerne le nombre de cases de stationnement à aménager, soit : une case de stationnement par logement, advenant un changement d'usage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).



## **RÉSOLUTION 245-12**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 160-166 RUE PRINCIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 160-166 rue Principale.

Consistant en ce qui concerne le 160-166 rue Principale à un empiètement des marches à l'avant du bâtiment de 0.53 mètre, de la galerie et de l'avant-toit avant de 0.24 mètre ainsi de l'avant-toit sur le côté nord du bâtiment de 0.15 mètre sur la propriété municipale.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée, avec les conditions suivantes :

- Obligation de se conformer au règlement de zonage en vigueur advenant une reconstruction du bâtiment.
- Signature d'une renonciation en dommages contre la municipalité pour les éléments situés sur la propriété municipale.

Suite à la présentation de la recommandation, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que la demande de dérogation soit acceptée, avec les conditions suivantes :

- Advenant le cas où le bâtiment serait démoli, incendié ou détruit de quelque façon que ce soit et que le propriétaire désirerait le reconstruire, celui-ci devra être reconstruit en respectant les normes qui seront en vigueur à cette date.
- Advenant le cas où la municipalité devrait effectuer des travaux de réparation au trottoir et qu'elle devrait par le fait même démolir les marches ou infrastructures du propriétaire du 160-166 rue Principale, situés sur la propriété municipale, le propriétaire devra procéder et assumer les coûts relatifs à la reconstruction de celles-ci, sans augmenter son empiètement sur la propriété municipale..
- Le propriétaire devra signer une renonciation en dommages contre la municipalité pour les éléments situés sur la propriété municipale, advenant la vente de la propriété le contrat de vente devra prévoir une mention à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 246-12**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la directrice générale adjointe, Mme Karine Maurice-Trudel, fait dépôt du procès-verbal de la dernière séance du 5 novembre 2012 du comité consultatif d'urbanisme et que suite aux recommandations soumissionnées dans celui-ci que la politique concernant le traitement et l'émission des avis d'infractions soit modifiée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 247-12**

#### **MODIFICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LE TRAITEMENT ET L'ÉMISSION DES AVIS ET CONSTATS D'INFRACTIONS 05-2012**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la politique concernant le traitement et l'émission des avis et constats d'infractions soit modifiée de la façon suivante :

Ajouter une section définition, et que les définitions suivantes soient ajoutées.

Avis d'infractions : L'avis d'infraction est un document visant à informer d'une infraction à un règlement.

Constat d'infractions : Le constat d'infraction est un document légal qui lorsque signifié, engage une poursuite pénale.

Il est également proposé que l'officier municipal en bâtiment et en environnement et/ou la directrice générale/secrétaire-trésorière et/ou la directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe sont désignés et autorisés à émettre tout les avis et constats d'infractions en conformité avec la politique concernant le traitement des avis et constats d'infractions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 248-12**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme la conseillère Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2013 à Québec Municipal au coût de 183.96\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 249-12**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL**

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 30 novembre 2012 soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 250-12**

#### **AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE (APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES)**

ATTENDU QUE lors des travaux de démolition d'une partie du plancher de la caserne des problèmes de fissures et de dénivellation ont été constatés sur une partie du plancher qui n'était pas inclus dans le contrat,

ATTENDU QUE ce problème n'avait pas été mentionné lors de l'appel d'offres;

ATTENDU QU' afin d'effectuer le travail correctement des travaux supplémentaires ont du être autorisés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil approuve les travaux supplémentaires de réfection du plancher, lesquelles ne devraient pas être supérieur à 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 251-12**  
**RADIATION DE TAXE MATRICULE 1391-01-0080**

ATTENDU QU'une vente par shérif a été effectuée en date du 11 septembre 2012 en ce qui concerne le matricule 1391-01-0080;

ATTENDU QUE le nouvel acquéreur n'est pas responsable du paiement des taxes antérieures à cette date;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil autorise la radiation des taxes antérieures au 11 septembre 2012, le montant de la vente par shérif devant couvrir une partie de celles-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 252-12**  
**MANDAT MODIFICATION PROJET DE RÈGLEMENT**

ATTENDU QU'un projet de règlement a été préparé par la directrice générale afin d'apporter plusieurs modifications au règlement de zonage, au règlement de construction et au règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QU'étant donné la nature des modifications à apporter la procédure d'adoption peut varier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que la proposition reçue du Groupe d'intervention en Affaires Municipales enr, en date du 29 novembre 2012 pour un montant de 1 875\$ plus taxes pour effectuer les travaux suivants soit acceptée :

- La préparation des procédures d'adoption, textes, dates, avis publics et croquis;
- La division du projet de règlement 272-12 selon qu'il s'agisse de Zonage, de Construction ou Permis et certificats;
- La vérification et l'ajustement au besoin, du texte du règlement;
- La proposition de correction d'omissions ou d'ajustements ou d'ajustements non prévus au texte du projet de règlement 272-12;
- L'arrimage au Schéma d'aménagement des dispositions sur les maisons mobiles;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 253-12**  
**PACTE RURAL RÉGIONAL – ÉTUDE DES PERSPECTIVES DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides invite les municipalités sur son territoire à lui soumettre des projets dans le cadre du programme du pacte rural – volet régional;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir des projets structurants régionalement, issus de la communauté;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 159 000\$ est disponible pour le secteur Ouest soit Barkmere, La Minerve, Arundel, Huberdeau et Amherst;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de la somme soit 12 000\$ servira à l'étude des perspectives de mise en valeur et de développement du corridor aérobique élaborée par Vélo Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Arundel conduira ce processus de demande dans le cadre du pacte rural – volet régional, lequel couvrira 50% des coûts de ladite étude soit 5 980\$,

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

- D'approuver l'étude des perspectives de mise en valeur et de développement du corridor aérobique élaborée par Vélo Québec
- d'autoriser le montant de 1 495\$ + taxes en sus payable à la municipalité d'Arundel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 254-12**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que la session soit levée, il est 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Karine Maurice-Trudel,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau,  
Mairesse.